



**UD FO Maine et Loire**

## **DÉCLARATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE**

La Commission Administrative de l'Union départementale FO de Maine et Loire réunie le 18 décembre 2023 constate que la réponse israélienne aux crimes de guerre du Hamas entraîne le massacre du peuple palestinien avec plus de 18 000 victimes en deux mois, principalement des femmes et des enfants. Les bombardements sont incessants. Une partie de la population palestinienne vit dehors ou entassée dans des abris et manque de tout. L'espace de sécurité pour les civils ne cesse de diminuer. Selon l'OMS, le système de santé est passé de 36 hôpitaux fonctionnels à 10 partiellement fonctionnels.

**L'UD FO 49 continuera aux côtés de l'intersyndicale départementale à appeler au cessez-le-feu permanent et la levée du blocus de Gaza et demande à la confédération de publier un communiqué pour la mobilisation sur ces mots d'ordre. La CA regrette le silence assourdissant des instances syndicales internationales (CES, CSI) sur le sujet.**

Notre Union Départementale fait sien le texte signé par de nombreuses organisations syndicales américaines - dont la UAW, organisation de 600 000 membres, qui a arraché récemment des augmentations de salaires substantielles dans l'industrie automobile. (Texte joint à cette déclaration)

En Ukraine, la guerre s'enkyste : des centaines de milliers de morts civils et militaires sont à déplorer. Les jeunes russes se voient obligés de remettre leurs passeports aux autorités en vue d'une possible mobilisation générale après les élections intérieures. En Ukraine comme en Russie, la mobilisation pour le retour des soldats s'intensifie.

Fidèles à nos traditions d'organisation porteuse de la paix dans le monde nous rappelons les propos de Léon Jouhaux fondateur de la Cgt-FO qui déclarait : « *L'unité des travailleurs fera la paix dans le monde* ».

Affaibli par le vote de la motion de rejet sur la loi Immigration et par l'échec de ses tentatives d'Union nationale (Conférences sociales, Conseil de la refondation...), **le gouvernement use et abuse de l'utilisation du 49-3 pour faire passer sa politique de régression sociale.** C'est après l'utilisation de cinq 49-3 que la loi de finances de la sécurité sociale a été adoptée : elle prévoit 3,5 milliards d'euros d'économie !

La CA dénonce la baisse de la dotation budgétaire des hôpitaux, le contrôle par les employeurs des arrêts maladie, la limitation à 3 jours des arrêts maladie prescrits lors d'une téléconsultation (correspondant au délai de carence), le pillage des caisses de la sécurité sociale pour renflouer les régimes de retraite avec la suppression des régimes spéciaux.

Le budget de la défense augmentera, lui, de 3,3 milliards pour l'année 2024 pour atteindre 413 milliards en 2030. La CA dénonce la volonté du gouvernement de ponctionner les intérêts du Livret A pour financer la recherche de la défense alors qu'ils sont destinés à la construction de logements. Dans le même temps 2500 postes seront supprimés dans l'éducation nationale, mais également dans le corps des personnels civils de la défense ou encore à la DGFIP. Il n'y aura pas non plus de créations de postes dans les hôpitaux ni dans les EHPAD qui sont exsangues. Ce sont tous les services publics qui sont chaque jour un peu plus menacés.

Mais le Président de la République l'a annoncé : il ira au bout de sa politique ! Il ramènera la France dans les critères imposés par l'Europe...

Alors que patronat et syndicat ont trouvé un accord lors de la négociation de l'assurance chômage (même si, pour FO, il est à minima), l'État ne l'agrèera pas, considérant que les économies réalisées ne sont pas à la hauteur de la lettre de cadrage qu'il avait rédigée. L'agrément de la convention est subordonné à la conclusion d'un accord sur l'emploi des seniors. Le report de l'âge de départ à la retraite à 64 ans a un impact important sur l'indemnisation. En effet tout au long des discussions sur la réforme des retraites, FO n'a eu de cesse de rappeler que la moitié des salariés n'étaient plus en activité lorsqu'ils faisaient valoir leur droit à la retraite. Ce que cherche le gouvernement c'est la baisse de l'indemnisation des seniors !

Alors que les prix de l'alimentation ont augmenté de 21% en 2 ans, que le coût de l'énergie a flambé, que l'inflation pour l'année 2023 sera de 5,8%, le ministre de la Fonction publique a d'ores et déjà annoncé le blocage de la valeur du point d'indice dans la fonction publique pour 2024. Ce signal donné par le gouvernement conforte bon nombre de patrons dans leur refus de toute augmentation de salaires, préférant accorder une prime annuelle défiscalisée, désocialisée dont le montant est en moyenne de 300 euros. Rappelons qu'en 2022, le montant des exonérations de cotisations patronales a, lui, atteint 74 milliards d'euros !

Alors que le pouvoir d'achat des retraités cesse de se dégrader (- 9% depuis 2017), que le taux de pauvreté atteint plus de 15%, **la CA considère qu'il y a urgence à augmenter les salaires. Elle invite les syndicats à continuer d'organiser le rapport de force sur cette revendication prioritaire.**

Après avoir été mis en minorité à l'Assemblée nationale avec le rejet par les députés de la Loi immigration qui vise à démanteler les droits et à précariser davantage la situation de nombreux étrangers, Elisabeth BORNE aurait dû abandonner ce texte. Mais ce n'est pas ce qu'elle décide : elle veut aller au bout d'une politique de destruction des droits. En 18 mois, elle aura utilisé 22 fois le 49-3 pour y parvenir !

**La CA rejette cette politique autoritaire** qui restreint la liberté de manifester, qui stigmatise les parents en les condamnant à des travaux d'intérêt général, qui veut imposer l'uniforme à l'école et qui fait convoquer les syndicalistes par la police ainsi que les infirmiers qui refusent de payer leurs cotisations à l'Ordre infirmier...

La CA félicite les camarades qui œuvrent au quotidien pour le développement de l'organisation ainsi que pour les excellents résultats obtenus lors des élections professionnelles !

La CA invite les camarades à soutenir **l'appel à la grève du 25 janvier 2024 contre l'Acte 2 de l'inclusion scolaire**, contre la destruction des structures spécialisées, contre l'éclatement de l'école, pour défendre les conditions de travail des personnels ainsi que les droits des enfants en situation de handicap. Cette bagarre concerne le secteur de l'enseignement mais aussi le secteur de l'action sociale, les structures médico-sociales, les agents territoriaux ainsi que salariés parents d'enfants handicapés : elle est donc interprofessionnelle.

Elle invite les camarades à relayer l'invitation, **à participer à la Conférence départementale du 15 janvier à 17H30 à la Bourse du Travail.**

**Elle les invite à participer aux manifestations pour le cessez-le-feu en Palestine, à rédiger des communiqués de soutien. Plus que jamais, la CA appelle tous les syndicats dès la rentrée à réunir leurs instances, à poser les revendications et à discuter des moyens pour les faire aboutir, y compris dans l'unité la plus large !**

Angers, le 18 décembre 2023